

Conseil communal de Gimel
Séance du mercredi 29 août 2012
A 20h15 au foyer de la Grande salle

Présidence : M. Stéphane Pichon, Président

Absents : Mme M. Debonneville (exc.), S. Lecoultré (exc.), MM. N. Boillat (exc.), R. Burnier (exc.), L. Durussel (exc.), O. Jean-Petit-Matile C. Messieux (exc.), H. Messieux (exc.), J.- M. Pasche (exc.), S. Renaud (exc.), Ph. Reymond (exc.)

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum est atteint

Avant d'ouvrir la séance, le Président demande une minute de silence à la mémoire du conseiller François Félix, décédé le 8 août 2012.

Le Président ouvre la séance.

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 26 juin 2012
2. Communication du bureau
3. Assermentation de deux nouveaux conseillers
4. Rapport de la commission désignée pour l'étude du préavis No 02-2012 : Réorganisation de la Protection civile dans le canton de Vaud et en particulier dans le district de Morges
5. Rapport de la commission désignée pour l'étude du préavis No 04-2012 : Extension réseau communal du gaz et teleréseau SEFA - Bauloz
6. Rapport de la commission des finances sur le préavis No 04-2012
7. Préavis no 05-2012 : Approbation d'un nouveau règlement communal sur la gestion des déchets en remplacement du règlement actuellement en vigueur
8. Election de la commission de gestion
9. Informations de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation. Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 26 juin 2012

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 26 juin 2012

J.- M. Renaud, 1^{ère} page, sur la modification de l'ordre du jour : le préavis supprimé était au pt 9 ;

S. Judas, p. 6 :

- Sur l'intervention de M. Houmard concernant la taxe au sac : lire « Une commission a été constituée au sein des communes du district » ;
- Sur son intervention concernant l'engagement de deux apprentis : M. Kalaserovic suit une formation d'agent d'exploitation ;

Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau

Le Président rappelle que les absences aux séances du Conseil doivent s'adresser au bureau du Conseil : Président ou secrétaire (et non à l'administration communale) ;

Il a pris part à la réception organisée à l'occasion du 90^{ème} anniversaire de Mme Reymond et à l'accueil des jeunes citoyens du 25 août (qui ont visité la station de pompage du Marais et de la STEP, suivi d'un apéritif et d'une fondue) ;

Le Président annonce que Mme S. Marineau a déménagé et a donc annoncé qu'elle était démissionnaire du Conseil ;

Le Président annonce les prochaines dates :

- tir du Conseil, le 5 septembre 2012. Le Tir débutera plus tôt, vers 17h00-17h30 ;

- prochaines séances du Conseil communal : le 1^{er} novembre et le 7 décembre (convoquée à 19h30 et suivie de la traditionnelle fondue de fin d'année) ;

3. Assermentation de deux nouveaux conseillers

Le Président invite Mme Marie Frutiger et M. Pascuale Ciaburri à s'avancer et à prêter serment.

4. Rapport de la commission désignée pour l'étude du préavis No 02-2012 : Réorganisation de la Protection civile dans le canton de Vaud et en particulier dans le district de Morges

Le préavis ayant été distribué lors de la précédente séance au moment de la nomination de la commission, le Président propose que la présentation se limite à la lecture des conclusions du rapport.

Il soumet cette proposition au vote.

La proposition est acceptée (avec une abstention).

Le Président passe la parole à la Municipalité pour la présentation du préavis.

M. R. Houmard lit les conclusions du préavis ;

Extrait des conclusions du préavis :

« (...)

Autoriser la Municipalité à adhérer à la nouvelle Organisation Régionale de la Protection Civile de Morges ;

Accepter la convention de la nouvelle Organisation Régionale de Morges, (...) ;

Le Président passe la parole à la commission pour la lecture du rapport.

Extraits

« (...)

Nous constatons qu'il s'agit d'une simple réadaptation suite à la nouvelle répartition des districts, la nouvelle ORPC du district de Morges comprendra 62 communes.

Le fonctionnement reste identique à celui de la précédente réorganisation de la protection civile de 1997. Une légère augmentation des coûts est à prévoir (...) ;

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime recommande au conseil communal de Gimel :

1. *D'autoriser la Municipalité à adhérer à la nouvelle Organisation Régionale de la Protection Civile du district de Morges (ORPC) ;*
2. *D'accepter la convention de la nouvelle Organisation Régionale de Morges, dont un exemplaire est joint au rapport.*

(...)

Le Président passe la parole à l'assemblée.

La parole n'est pas demandée.

Le Président relit les conclusions du rapport et les soumet au vote.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

R. Houmard remercie le Conseil.

S. Judas émet le souhait que, dans la conduite de leurs travaux, les commissions maintiennent l'usage de rencontrer au moins une fois le Municipal en charge du dossier.

5. Rapport de la commission désignée pour l'étude du préavis No 04-2012 : Extension réseau communal du gaz et télé-réseau SEFA - Bauloz

Le Président passe la parole à la Municipalité pour la présentation du rapport.

S. Judas lit les conclusions du préavis.

Extraits du rapport

(...)

Depuis de nombreuses années, les habitants du quartier de Bauloz interpellent la Municipalité pour bénéficier des avantages multimédia et de la distribution de gaz déjà en place dans notre village.

(...)

La Municipalité a décidé (...) étendre son réseau de gaz en profitant de la répartition des frais de génie civil avec la SEFA, cette manière de faire offrant ainsi aux habitants de Bauloz la diversité des énergies et une possibilité de raccordement multimédia. Cette décision a également été motivée par la rétrocession de consommation reçue de Valgaz SA en décembre 2011 de Fr. 103'413.98 TVA déduite, ce qui allégeait de manière importante les futurs investissements projetés.

(...)

L'investissement de notre réseau de gaz est un investissement à long terme (...)

Les frais liés à ces futurs travaux pour le compte de la Commune de Gimel se décomposent de la façon suivante :

(...)

Total TTC : Fr. 382'320.-

Le coût total des travaux envisagés SEFA – Commune de Gimel s'élève à Fr. 514'000.- d'où une économie pour notre Commune de Fr. 131'770.

S'agissant du financement des travaux, la Municipalité se propose d'utiliser le montant de Fr. 103'413.98 TVA déduite, comptabilisé en 2011 en réserve sur travaux futurs et d'emprunter le solde aux meilleures conditions du marché.

En conclusion (...) la Municipalité vous demande (...) de l'autoriser :

- A entreprendre les travaux tels que présentés pour un montant total selon devis estimatif général de Fr. 382'320.-
- A utiliser le montant de Fr. 103'413.98 comptabilisé en réserve sur travaux futurs et contracter un emprunt de Fr. 290'000.- (montant arrondi) aux meilleures conditions actuelles du marché.

(...)

Le Président passe la parole à commission pour la lecture du rapport

Extraits

(...)

Extension du réseau communal du gaz

Madame la Syndique (...) a expliqué que la Commune, actionnaire de Valgaz SA, avait pour objectif d'étendre le réseau du gaz sur l'ensemble du territoire communal, y compris Bauloz. (...)

De 1999 à fin 2011, 125 compteurs ont été installés à Gimel, soit environ 15% des ménages (...)

Parmi les intéressés, se trouve l'EMS Soerensen qui s'est engagé à se raccorder au gaz pour le prochain hiver. (...)

Selon l'ingénieur, le réseau installé pourrait être compatible, moyennant adaptation, avec une production locale de biomasse. (...)

Un retour financier peut être attendu à travers les rétrocessions de consommation accordées par Valgaz SA (...)

Télé-réseau SEFA

(...)

La Municipalité avait en mains une offre de Swisscom pour amener la fibre optique à Bauloz (...) cette offre ne pouvait pas être combinée avec l'extension du réseau du gaz. (...)

La Municipalité privilégie une solution combinée dans laquelle la SEFA apporte une contribution financière de CHF 131'770.-

Les forfaits de raccordement promotionnels pendant la période de 13 mois après la fin des travaux sont clairement mentionnés dans le préavis municipal. (...) Madame La Syndique nous a confirmé que tous les habitants de Bauloz, quelle que soit leur situation géographique pourront bénéficier de ces tarifs à condition que l'installation soit raccordée et en fonctionnement dans ce délai de 13 mois.

Conclusion

En conclusion, la Commission unanime recommande au Conseil d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que présentés pour un montant total selon devis estimatif général de CHF 382'320.- sous réserve des conclusions du rapport de la commission des Finances sur l'ensemble des éléments financiers.

(...)

Le Président passe la parole à l'assemblée.

J.- C. Tosoni demande une clarification sur les forfaits de raccordement au gaz.

S. Judas précise que l'EMS Soerensen a annoncé son intention de se raccorder au gaz cet hiver. Un délai de 13 mois reste valable pour les habitants qui souhaiteront s'y raccorder.

P. Renaud demande combien de ménages compte Bauloz.

M. Jaccard répond qu'on compte 66 ménages à Bauloz.

C. Bourgeois demande s'il est prévu d'étendre le réseau du gaz à d'autres quartiers de la commune.

S. Judas répond que le SESA¹ avait demandé une extension du réseau jusqu'à la Bergière. Une telle dépense n'était pas prévue au budget. En raison des coûts engendrés et d'un sondage mené qui n'avait pas révélé un intérêt suffisant, la commune y a renoncé en limitant les travaux à une fouille simple. Si le réseau est tiré jusqu'à Bauloz, il sera envisageable de l'étendre jusqu'à la Bergière et la rue du Goupil.

A Durussel :

- (référence au graphique de la consommation présenté dans le rapport) demande quelle est la raison de la baisse de la consommation observée en 2001 ;

- demande une clarification sur les raisons de la meilleure adéquation de l'offre Sefa avec l'extension du réseau du gaz ;

S. Judas explique

- que l'évolution de la consommation est significativement liée aux conditions météorologiques ;

- que l'offre Swisscom comprend l'installation d'une fibre optique, ce qui ne nécessite pas une fouille dans le sol.

L. Guignard demande des précisions sur la nature des fouilles prévues.

S. Judas explique que l'extension du réseau du gaz nécessite un niveau de fouille plus important. Elle confirme que les travaux pourront suivre le tracé qu'il a proposé.

La parole n'est plus demandée.

6. Rapport de la commission des finances sur le préavis No 04-2012

Le Président passe la parole à la commission des finances pour la lecture du rapport.

Extraits des conclusions du rapport :

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au conseil d'accepter le préavis municipal No. 4-2012 sur l'extension du réseau communal du gaz et télé-réseau SEFA – Bauloz tel que présenté et d'autoriser la Municipalité :

- *A utiliser le montant de Fr. 103'413.98 comptabilisé en réserve sur les travaux futurs et contracter un emprunt de Fr. 290'000.- (montant arrondi) aux meilleures conditions actuelles du marché.*

(...)

Le Président passe la parole à l'assemblée.

La parole n'est pas demandée.

Le Président relit les conclusions des deux rapports et les soumet au vote.

Les deux rapports sont acceptés (avec une abstention).

S. Judas remercie le Conseil pour ce vote et les deux commissions pour la conduite de leurs travaux.

7. Préavis no 05-2012 : Approbation d'un nouveau Règlement communal sur la gestion des déchets en remplacement du règlement actuellement en vigueur

Le bureau a désigné la commission composée des membres suivants : MM. J.- F. Jacot, F. Debonneville, S. Debonneville, C. Bastian, G. Pittet. Suppléants : M. R. Isely et Mme Chr. Debonneville

8. Election de la commission de gestion

Le Président passe la parole à l'assemblée pour les propositions

Jean – Carlo Tosoni présente Christophe Pasche

Jean - Luc Bignens présente Daniel Egli

Christophe Pasche présente Michel Jaccard

Jean - François Jacot présente Antoine Durussel

Carole Bourgeois présente Frédéric Debonneville

Jean - Luc Bignens présente Carole Bourgeois

Il n'y a pas d'autre proposition. L'élection a lieu au bulletin secret et au système majoritaire à deux tours.

Dépouillement du scrutin :

Bulletins délivrés : 39

Bulletins rentrés : 39

¹ SESA : Service des eaux, sols et assainissement, rattaché au département de la sécurité et de l'environnement

Bulletins nuls : --
Bulletin valables : 39
Bulletins blancs : --
Majorité : 20

Sont élus :

Christophe Pasche : 38 voix

Carole Bourgeois : 31 voix

Daniel Egli : 31 voix

Michel Jaccard : 27 voix

Frédéric Debonneville 24 voix

En l'absence de majorité absolue, un 2^{ème} tour est prévu pour l'élection des suppléants.

Pierre - Yves Correvon présente Sébastien Debonneville

Pascuale Ciaburri présente Antoine Durussel

Sébastien Debonneville et Antoine Durussel sont élus par acclamation.

9. Informations de la Municipalité

Ph. Rezzonico :

- Des travaux de sécurité routière (modération du trafic) seront entrepris à la rue du Moulinet, le concept ayant été accepté par le service des routes, il n'est pas modifiable et il ne sera pas présenté de préavis. Le coût reste modeste à Fr. 69'660.- et relève de la compétence Municipale. La commission des finances a été consultée et a donné son accord. Au niveau du budget, cette charge sera compensée par une économie de l'ordre des Fr. 58'000.- réalisée sur des travaux d'entretien de chemins forestiers qui seront reportés ;
- Il remercie les personnes qui ont contribué à l'organisation du 1^{er} août, et plus particulièrement les pompiers qui ont permis aux gens de s'abriter ;
- L'office fédéral de l'environnement a octroyé le label de Parc d'importance nationale au Parc Jura Vaudois.

R. Houmard :

- Pour donner suite aux remarques du conseiller C. Messieux lors de la dernière séance du 26 juin, la Municipalité a décidé de mettre en place des directives communales sur le tri et l'élimination des déchets. De plus, une carte de légitimation sera remise à chaque famille pour l'accès à la déchetterie.

R. Lambercy :

- La rentrée scolaire s'est déroulée normalement. La cantine scolaire de Gimel a accueilli une trentaine d'enfants (en augmentation depuis plusieurs années) ;
- L'ASSAGIE² :
 - a engagé une nouvelle patrouilleuse : Mme Christelle Renaud, en remplacement de Mme Monique Pittet
 - le 26 septembre aura lieu une soirée d'information à l'aula du château d'Aubonne organisée par le conseil d'établissement et destinée aux parents ainsi qu'aux sociétés dont l'activité a un lien avec les enfants. Un courrier sera envoyé.
 - le conseil intercommunal se réunira le 27 septembre

10. Divers et propositions individuelles

L. Guignard, sur l'ASSAGIE, complète l'intervention de Mme R. Lambercy : la séance du 26 septembre verra également la création du conseil d'établissement qui sera notamment représenté par les parents et les associations (chacun 8 voix), il encourage donc les personnes disposées à s'y investir à prendre part à cette séance.

Le Président lit le courrier du conseiller (excusé) Luc Durussel dans lequel il fait état de sa préoccupation sur l'état de propreté des WC publics ;

S. Judas en prend acte, le sujet sera repris en Municipalité qui rapportera lors de la séance de novembre ;

² ASSAGIE : Association intercommunale scolaire Aubonne – Gimel - Etoy

R. Isely demande quand seront peints les deux passages à piéton du bas du village ;

S. Judas informe qu'ils seront peints lorsque les travaux de la route de Rolle seront terminés, soit normalement fin septembre.

P. Renaud demande où en est le dossier du Closez à l'Orbannaz ;

Ch. Dubugnon répond qu'une opposition est encore en cours de traitement. Il faudra ensuite procéder à une nouvelle (3^{ème}) mise à l'enquête.

Chr. Debonneville revient sur l'intervention de M. R. Houmard sur la carte de légitimation pour l'accès à la déchetterie : elle demande de quelle manière seront contrôlés les accès et si les horaires d'ouverture seront étendus ;

R. Houmard répond que la carte aura le format d'une pièce d'identité qu'il faudra présenter. Les horaires d'ouverture actuels seront maintenus avec les extensions suivantes : le samedi matin sera ouvert dès 8h00 (9h00 actuellement) les mercredis et vendredis, elle sera ouverte de 14h00 à 18h00.

S. Judas ajoute que la carte de légitimation est l'une des solutions les plus faciles à mettre œuvre, elle doit permettre à l'exploitant ou à M. J.- J. Clerc d'effectuer des contrôles ;

S. Baudin demande ce qui est prévu pour les entreprises, notamment pour les sociétés qui ne sont pas sur le territoire de la commune mais qui pourraient être amenées à y déposer les déchets de sociétés de la commune ;

R. Houmard répond qu'une carte pour les sociétés sera également prévue ;

S. Kursner rappelle qu'il avait été question d'ouvrir la déchetterie en soirée, il demande si ce projet est toujours d'actualité ;

R. Houmard répond que ce n'est pas d'actualité en attendant les aménagements (l'éclairage notamment) qui permettraient d'envisager une telle solution;

P.- Y. Correvon revient sur une intervention du conseiller P. Renaud concernant la rue Billard où il a observé récemment une dizaine de véhicules stationnés et demande des informations sur l'état de ce dossier ;

Ph. Rezzonico précise qu'il n'y a pas d'interdiction de parquer, il demandera cependant à M. J.- J. Clerc de surveiller la tenue des distances adéquates avec les bâtiments. Il rappelle que le concept sécurité en cours d'élaboration intégrera cette question.

J.- C. Tosoni revient sur l'intervention de Ch. Dubugnon sur le Closez à l'Orbannaz, il demande si des solutions alternatives peuvent être envisagées en raison des incertitudes que génère le nombre élevé d'oppositions et la complexité des démarches administratives ;

Ch. Dubugnon explique que des démarches sont en cours pour devenir « centre local »³, ce qui impliquerait la nécessité de densifier la partie centrale du village dont fait partie le Closez à l'Orbannaz. Elle explique qu'au commencement du projet, la commune prévoyait un CUS⁴ de 0.4, puis 0.48, coefficient qui serait insuffisant si la commune accède au statut de centre local qui nécessite un CUS à 0.6. La Municipalité a donc pris contact avec le SDT⁵ dont elle attend la réponse. S'il fallait augmenter le CUS, il faudrait reprendre le projet.

S. Judas ajoute que la progression de ce dossier est rendue encore plus compliquée par l'absence de répondant au niveau du canton. Le SDT ne répond pas aux courriers qui lui sont adressés. L'ultime solution envisageable est le recours aux leviers que peut actionner un député.

P. Renaud demande si la Municipalité est motivée à mener ce projet à son terme en regard des frais qu'il engendre et des complications qu'il rencontre ;

Ch. Dubugnon précise que tous les frais sont à la charge des propriétaires ;

A. Durussel relève qu'un nouvel abri a été installé à la place de la Vernette, il demande où en est le projet ;

S. Judas répond que cet abri a été posé de manière temporaire pour répondre à l'interpellation d'un conseiller qui s'inquiétait des conditions d'attente des usagers des transports publics durant l'hiver. Elle ajoute que les dégradations ont repris suite à la construction de cet abri et les employés communaux doivent procéder au nettoyage tous les matins. On se retrouve à la case départ avec deux alternatives : priver les habitants d'un abri pour avoir une place

³ Un centre local est défini en fonction de la diversité d'équipements et de services de proximité (alimentation, poste, école, etc) qu'il fournit aux communes voisines et de son intégration aux réseaux de transport. C'est un pôle d'emploi régional (extrait de la brochure « Méthode pour délimiter le périmètre des centres » du 26.01.2011, qu'on trouve sur le site du SDT).

⁴ CUS : Coefficient d'utilisation du sol

⁵ SDT : Service du développement territorial, rattaché au département de l'Intérieur

propre ou nettoyer les abords de l'abri tous les matins. La situation est dans une impasse. C'est aux parents de sensibiliser la jeunesse. On pensait y être arrivé avec l'ouverture du centre des jeunes, mais ce ne sont pas les mêmes personnes qui se retrouvent sur la place.

V. Theintz relève que la rentrée scolaire a pu contribuer au retour de ce désordre ;

S. Judas précise que ces déprédations se produisent après les horaires des écoliers. Elle rappelle qu'au printemps, avant la période de vacances, l'absence de l'abri permettait déjà de maintenir la place en bon état de propreté. La Municipalité est démunie face à ce problème.

L. Guignard précise qu'il s'agit de jeunes qui sont en voiture, ce ne sont donc effectivement pas les écoliers qui posent ces problèmes. S'agissant de jeunes qui ont atteint la majorité, il demande si des sanctions financières peuvent être envisagées.

J.- M. Renaud confirme bien qu'il ne s'agit pas des écoliers qui salissent la place. Il ajoute que l'accès voiture est davantage le problème que l'abri. Des jeunes de toute la région s'y retrouvent et ils sont très bruyants (musique, insultes).

P. Ciaburri attire également l'attention sur les dangers du comportement de ces jeunes qui ont une conduite agressive sur la place et dans les rues avoisinantes ;

S. Judas invite les habitants à appeler la police chaque fois que du tapage nocturne est constaté de manière à la sensibiliser ; ce type d'intervention ne relève plus des compétences du sergent J.- J. Clerc

J.- C. Tosoni demande s'il ne pourrait pas être envisagé de sensibiliser l'ensemble de la population par un tous-ménages ;

V. Theintz exprime son inquiétude sur de possibles menaces ou agressions lors d'une dénonciation ou d'un appel à la police ;

S. Judas fait part de son étonnement puisque le nom des personnes qui appellent la police n'est pas dévoilé ;

J.- J. Clerc confirme que lors d'appel au 117, le nom des appelants qui s'identifient n'est pas dévoilé publiquement. Il ajoute qu'il est lui-même intervenu plusieurs fois mais que si les jeunes obtempèrent sur le moment, le problème de fond ne se corrige pas ;

P. Ciaburri rejoint la position du conseiller J.- C. Tosoni, il y a beaucoup d'habitants autour de cette place, les nombreuses sollicitations de la police restent inefficaces, sensibiliser la population reste une solution

G. Pittet sur la terrasse du tea-room, il demande des explications sur sa fermeture ;

S. Judas explique que la mise à l'enquête a été faite pour une boulangerie, les démarches en vue de l'ouverture et de la tenue d'un tea-room n'avaient pas été entreprises au service des patentes (la Municipalité n'est pas compétente en la matière). Les informations ont été données à l'exploitant pour mettre son établissement en conformité avec la réglementation.

La parole n'est plus demandée.

Le Président rappelle les dates des prochaines séances, il remercie les employés communaux pour la mise en place de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h50.

Le Président

Le secrétaire

Stéphane Pichon

François Marti